



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00287

Numéro SIREN : 415 235 514

Nom ou dénomination : PROMOTION PICHET

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2013 sous le numéro de dépôt 2765

983287

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux

Le 12 FEV. 2013

PROMOTION PICHET

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 000 euros

Siège social : 20-24 avenue de Canteranne – 33608 PESSAC CEDEX

415.235.514 R.C.S. BORDEAUX

sous le N° 2765

(Ci-après la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DES ASSOCIES**  
**EN DATE 28 JANVIER 2013 PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE**

A l'issue des délibérations du conseil d'administration intervenu un instant avant les présentes,

**LES SOUSSIGNES :**

- La société FINANCIERE PICHET  
Société anonyme au capital de 500 000 650 euros  
Siège social : 20-24 avenue de Canteranne – 33600 PESSAC  
Immatriculée sous le numéro SIREN 501.418.495 RCS BORDEAUX  
Représentée par Monsieur Patrice PICHET, en sa qualité de Président Directeur Général  
Propriétaire de VINGT ET UN MILLE QUARANTE-SIX actions,  
ci ..... 21.046
- Monsieur Patrice PICHET  
Demeurant 10 rue Jean XXIII, 33700 MERIGNAC  
Propriétaire d'UNE action,  
ci ..... 1
- Madame Diane PICHET  
Demeurant 10 rue Jean XXIII, 33700 MERIGNAC  
Propriétaire d'UNE action,  
ci ..... 1
- Monsieur Benoit PICHET  
Demeurant 117 avenue de la Vigne, 33950 LEGE CAP FERRET  
Propriétaire d'UNE action,  
ci ..... 1
- Monsieur Rémi EHRHART  
Demeurant 51 rue de Lyon, 33700 MERIGNAC  
Propriétaire d'UNE action,  
ci ..... 1

**APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Conformément aux dispositions de l'article 21.2 des statuts de la Société qui stipule que les décisions collectives peuvent résulter du consentement unanime de tous les associés exprimé dans un acte sous seing privé.

Les soussignés, seuls associés de la Société, représentant la totalité du capital soit 21 050 actions et des droits de vote de la Société, connaissance prise des statuts de la Société,

1  
BN

**ONT PRIS UNANIMEMENT LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Extension de l'objet social et modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés, après autorisation du Conseil d'Administration, **décide**, conformément aux dispositions de l'article 21.1 des statuts, d'étendre les activités de notre Société aux activités de «*conseil en matière de placements bancaires et financiers sous toutes formes, opérations de mandat ou de commissions liées à cette activité, le courtage d'assurances ou produits financiers ou bancaires* », et de modifier l'article 3 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

**« ARTICLE 3- OBJET**

*La société a pour objet :*

- *la prise de participation dans toutes sociétés, l'activité de holding, le financement de participation, et plus généralement la gestion de participation ;*
- *la construction-vente, l'activité de lotisseur, marchand de biens, constructeur ;*
- *le conseil et les prestations de services divers, et notamment conseils en placements bancaires et financiers sous toutes formes, toutes opérations de mandats ou de commissions liées à cette activité, le courtage d'assurances ou produits financiers et bancaires, le conseil relatif à la souscription de police d'assurance, de contrat d'épargne, de crédit ; la négociation et la mise en place de contrats de collaboration avec les prestataires et clients ;*
- *le tout, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion et autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous biens et droits concernant ces activités.*


*Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »*

**DEUXIEME DECISION**

La collectivité des associés **délègue** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé en date à Pessac du 28 janvier 2013 et signé par tous les associés, lequel sera communiqué, pour information, aux commissaires aux comptes.



**Société FINANCIERE PICHET**  
par : Monsieur Patrice PICHET

\_\_\_\_\_  
Signature

**Monsieur Patrice PICHET**

\_\_\_\_\_  
Signature

**Madame Diane PICHET**

\_\_\_\_\_  
Signature

**Monsieur Benoit PICHET**

\_\_\_\_\_  
Signature

**Monsieur Rémi EHRHART**

\_\_\_\_\_  
Signature